

Annexe aux Instructions de course type Habitables 2021 - 2024 *

* Les IC type Habitables sont affichées sur le tableau officiel dans les locaux du CNML.

Nom de la compétition : Challenge des Minahouet USHIP 2022

Dates: Le samedi 30 avril et dimanche 1er mai 2022 Lieu: CNML - 40, rue du Gélin à LOCMIQUELIC (56570)

Autorité Organisatrice : Club Nautique des Minahouët de Locmiquélic

1 Règles:

- 1.1 L'épreuve est régie par les éditions à jour des règlements suivants :
 - les Règles de Course à la Voile 2021/2024 et les prescriptions de la FFV.
 - le Règlement des courses HN OSIRIS habitables 2022
- 1.2 Bateaux admis : Ce challenge est ouvert aux bateaux dont les équipages sont constitués d'au moins 2 personnes

2 Avis aux concurrents :

- 2.1 Le tableau officiel d'information se situe dans le local du Club Nautique des Minahouet de Locmiquelic.
- 2.2 La veille de la régate le Comité de Course enverra, par voie électronique aux skippers des bateaux inscrits ses intentions en matière de parcours ; intentions confirmées ou infirmées le lendemain au briefing

3 Modifications aux instructions de course :

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet
- 3.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faite sur l'eau par VHF sur le canal de course

4 Signaux faits à terre

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : dans l'enceinte du CNML ;
- 4.2 Si le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1h30 après l'affalé de l'Aperçu;
- 4.3 Le pavillon Y sera effectif tout au long de la régate

5 Programme des courses :

- 5.1 Une régate par jour comprenant une ou trois courses ;
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou une séquence de course va bientôt commencer le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement
 - Samedi 30 avril 1er signal d'avertissement à 15h00
 - Dimanche 1er mai 1er signal d'avertissement à 11h00

Le dimanche aucun signal d'avertissement sera donné après 16h00

Pavillons de classe : Flamme bleue pour le groupe HN 1 (supérieur ou égal à 17).

Flamme jaune pour le groupe HN 2 (inférieur à 17)

La référence est le coefficient HN brut

7 Zones de course : Principalement dans les Courreaux de Groix, voir en annexe « zones de Course »

L'envoi du pavillon « Lima » signifie « suivez-moi vers une nouvelle zone de course »

8 Les parcours

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** « **Parcours.** »en précisant, pour chaque parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent etre passées et le cote duquel chaque marque doit être laissée. La longueur approximative du parcours sera indiquée
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement le Comité de Course iindiquera sur un tableau situé à l'arrière du bateau Comité .le N° du parcours à effectuer et, si besoin le cap et la longueur du premier bord du parcours
- 8.3 Les parcours pourront etre réduits sur des portes ou des marques à contourner
- 9 Marques de parcours : Bouées et balises dans la rade et à l'extérieur.

USHIP – 2022 édité le 19 avril 2022

Zones qui sont des obstacles : La zone d'élevage de moules devant Port Lay et les zones de mouillage de Port Louis et de Locmiquelic.

11 Le Départ :

11.1 Le départ de la course sera donné en application de la règle RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé **5 minutes avant le signal de départ.**

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	Série
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	1 - 0
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	1 - 0
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	Série

- 11.2 Sauf instruction particulière, la ligne sera définie par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et une bouée cylindrique gonflable jaune. Son emplacement sera donné avec le parcours du jour.
- 11.3 Les bateaux pour lesquels le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent naviguer en dehors de la zone de départ durant la procédure de départ des autres bateaux
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes .après le signal de départ sera classé DNS
- 11.5 Dès l'envoi du signal préparatoire (4 minutes avant le signal de départ), la règle 42 des RCV s'applique : « un bateau doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau . »
- 11.6 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou UFD ou BFD au plus tot 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. l'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la règle RCV 60.1(b)
- **12** Changement du bord suivant du parcours : Pour changer le bord suivant du parcours, le bateau comité affichera le nom de la nouvelle marque, son cap et sa distance après l'envoi du pavillon « C » accompagné de signaux sonores répétitifs.

13 L'Arrivée

- 13.1 : La ligne sera définie par le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours d'une bouée cylindrique gonflable jaune. Son emplacement sera donné avec le parcours du jour. Pour finir, les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement de la dernière marque. Si le parcours est prolongé en rade l'arrivée devant le port de Ste Catherine se fera en laissant la bouée M5 à tribord et le bateau comité à laisser à bâbord.
- 13.2 *(DP)* Si le bateau Comité est absent le bateau doit faire un auto-pointage et déclarer au Comité de Course son heure d'arrivée et ce, dès que possible.

14 Système de pénalités :

- 14.1 Pour toutes les classes quand un bateau finit,, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 .2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section 2 du RIPAM , la RCV 44.1 ne s'applique pas
- **Temps limite:** Les bateaux manquant à finir dans un délai de : « 25% du temps de course du troisième bateau du groupe » après l'arrivée du troisième bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classées « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5. Cependant le comité se réserve la possibilité de classer les bateaux hors délai qui auront remis une feuille de self-pointage correctement remplie.

16 Réclamations :

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles dans les locaux du CNML.

- L'emplacement du local du comité de réclamation et du jury se situe dans les locaux du CNML
- 16.2 Pour chaque classe le temps limite de réclamation est de 1H30 après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité a signalé qu'il n'y aurait plus de courses ce jour.
- 17 Classement: Le classement général du challenge sera donné à l'issue de la dernière régate courue.
 - 17.1 Nombre de courses pour valider la compétition : 1
 - 17.2 Courses retirées :
 - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
 - (b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores.
- 17.3 Le calcul du temps compensé sera fait sur la base du temps sur distance avec application du CVL.
- 17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul du temps compensé seront affichés au moins 1h30 avant le signal d'avertissement de la 1° course du jour.

18 Règles de sécurité :

- 18.1 L'émargement est obligatoire au local du CNML, exceptionnellement l'émargement pourra être effectué par VHF au minimum 10 minutes avant le signal d'avertissement de la 1° course du jour. Pour l'émargement retour, le pointage arrivé ou l'abandon dès son signalement conforme au 18.6 des IC type, en fera office.
- 18.2 Un bateau qui n'a pas émargé avant son départ sur l'eau, sera sanctionné par une pénalité sans instruction. Sauf motif majeur, **la pénalité sera DNS** pour la course du jour concernée.
- 18.3 La VHF est obligatoire ainsi que la veille sur le canal 16. Le canal de vacation radio sera précisé au briefing.
- 18 .4 Les ancres devront être rangées sur ou sous le pont, elles ne devront pas dépasser de la proue.
- 18.5 Le n° téléphone 07 88 62 71 84 de sécurité du bateau comité opérationnel uniquement pendant la régate devra être utilisé seulement en cas de problème VHF
- 18.6 Un bateau qui abandonne doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible (DP)
- 18.7 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton

Le non respect du port du gilet entraînera une pénalité dsans instruction e 30% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

19 Remplacement de concurrent ou d'équipement

- 19.1 Les skippers ont déclaré lors de l'inscription la composition des équipages prévus pour chaque journée. Cette feuille « liste d'équipage » doit etre respectée
- 19.2 Toute modification dans l'équipage devra être signalée par écrit au comité de course, au début du briefing ou au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement de la 1° course du jour, en fournissant tous les renseignements d'identification utiles. Un imprimé de déclaration est à disposition des concurrents au secrétariat du CNML.
- 19.3 En cas d'absence de licence FFV à jour d'un ou de plusieurs membres de l'équipage, le bateau recevra un nombre de points équivalent à un DNS et ce, sans instruction.

20 Contrôles de jauge et d'équipement

- 20.1 Des contrôles du matériel de sécurité et de la conformité de l'équipage avec les exigences de la FFV pourront être effectués, au ponton, avant le départ des bateaux ou dès leur retour.
- **Identification :** En l'absence de numéro de voile les cagnards (2 par bateau) fournis sous caution par le CNML pour identification seront fixés à l'avant tribord et à l'avant bâbord..
- 22 Bateaux officiels: Les bateaux officiels arborent le pavillon du CNML

Articles 23 à 28 conformes aux IC type Habitables

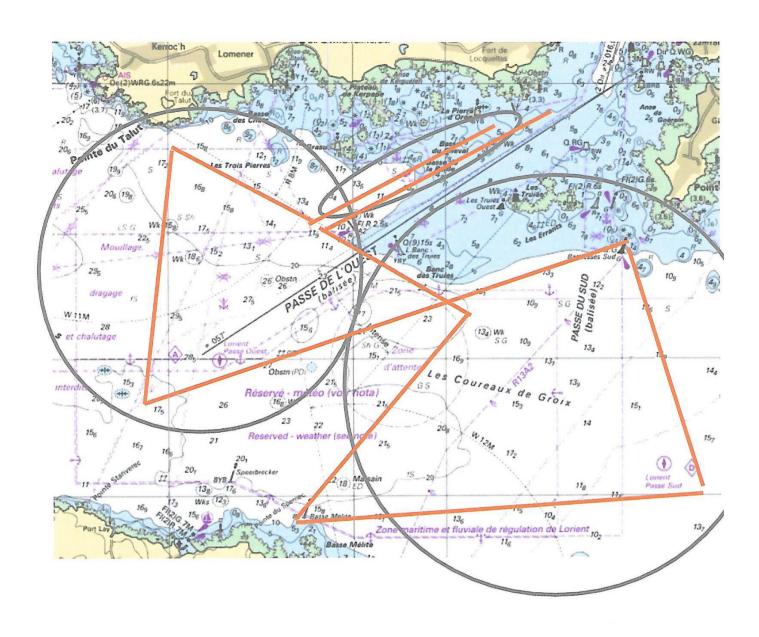
29 Prix: Des lots seront distribués à l'issu de la dernière course du dimanche 1er mai à 15H au CNML

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Jean François Oppé,

Président du jury : André Le Neures

ANNEXE « ZONES DE DEPART DES COURSES »



ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

PARCOURS CONSTRUITS

1	Départ	entre le bateau comité et la bouée de départ	Banane
	Laisser	la bouée au vent mentionnée sur le bateau comité en cap & distance	à babord
	Laisser	la bouée Dogleg	à babord
	Arrivée	entre le bateau comité et la bouée d'arrivée	2 à 10 mn

Rade	Départ	entre le bateau comité et la bouée n° 1 du Blavet	En Rade
	Laisser	la tourelle Pengarne	à bâbord
	Laisser	la bouée M 6	à tribord
	Laisser	la bouée M 4	à tribord
	Laisser	la bouée N° 1 Basse de l'Amiral	à tribord
	Laisser	la bouée M 4	à bâbord
	Laisser	la bouée M 6	à bâbord
	Laisser	la tourelle Pengarne	à tribord
	Laisser	la bouée n° 1 du Blavet	à tribord
	Laisser	la bouée n° 3 du Blavet	à tribord
	Laisser	la bouée n° 1 du Blavet	à bâbord
	Laisser	la tourelle Pengarne	à bâbord
	Laisser	la bouée M 6	à tribord
	Arrivée	en laissant la bouée M5 à bâbord et le bateau Comité à Tribord	5,2 mn

Nota : La marque de parcours intitulée **bouée au vent** pourra être une **bouée CNML ou** une **balise**, dans tous les cas cap et distance seront précisés sur le tableau situé à l'arrière du bateau comité.

Les cartes de référence pour l'épreuve sont les cartes SHOM suivantes : 7139 - Lorient de la pte du Talus à la pte de Gâvres (1/20 000) – 7032 - Abords de Lorient de Groix à Belle-lle (1/50 000).

PARCOURS PROLONGES EN RADE : Les parcours dont l'arrivée est prévue à l'Ecrevisse pourront être prolongés pour une arrivée devant le port de Ste Catherine en laissant la bouée M5 à tribord et le bateau Comité à babord

Cette modification sera signalée au passage des concurrents à l'Ecrevisse par l'envoi du pavillon « C » et du pavillon de série sur un bateau comité, accompagné de signaux sonores répétitifs et d'une mention « + » ajouté au numéro du parcours de la course en cours.

Si depuis une marque un bateau comité situé à coté de cette marque arbore les pavillons « C et R » et le pavillon de série, accompagné de signaux sonores répétitifs et d'une mention

USHIP – 2022 édité le 19 avril 2022

« + » ajouté au numéro du parcours de la course en cours l'arrivée sera prolongée en rade depuis cette marque après avoir laissé les bouées A2, A4, A6, A8 à tribord.

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques ci-dessous.

Si un bateau du comité de course arborant Pavillon "H" et le « Pavillon de Série » des séries concernées (si plus d'une série en couse) (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des

concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons "**Aperçu**" sur "**S**" accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le «Pavillon de Série» des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

«La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action

selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.»



LISTE DES MARQUES OU UN POINTAGE OFFICIEL PEUT ETRE EFFECTUE:

Toutes marques de parcours, y compris les bouées jaunes CNML

lle de Groix:

Bouée Basse Melite - Bouée Edouard de Cougy - Bouée Les Chats - Bouée à but spécial « Basse du Guihel »

Lorient passe de l'ouest :

Bouée A2, bouée A4 - Bouée A6 - Bouée A8 - Bouée Ecrevisse – Bouée Toulhars.

Lorient passe sud:

Bouée Bastresses Sud - Bouée Les Errants -

Rade de Port Louis:

Bouée Banc de Kerzo - Bouée M2 - Bouée M4 - Bouée M2 - Bouée M6 - Bouée Banc du Turc -

Bouée M1 Basse de l'Amiral - Bouée M5.

Locmiquelic Sainte Catherine Port de Plaisance :

Brise clapot, Extrémité poteau vert - Brise clapot, Extrémité poteau rouge.

Rade de Pen Mané:

Pengarne, Tourelle verte,

Le Blavet:

Bouée n°1 - Bouée n°2 - Bouée n°3 et toutes les bouées CNML

ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

NAVIGATION DANS LA RADE ET LES CHENAUX D'ACCES AU PORT DE LORIENT :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade et les chenaux.

Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

1) Bateaux desservant l'île de Groix :

Dans les chenaux d'accès au port de Lorient et dans la rade, zone entre la Citadelle de Port-Louis et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

- 2) Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches :
- Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :
 - -Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané à Locmiquelic.
 - -Le port de pêche de Lorient et le port de Sainte Catherine à Locmiquélic
 - -Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.
- 3) Les feux d'entrée et de sortie de la rade installés sur la vigie de la Citadelle sont à respecter impérativement.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour l'ensemble des courses.

